

n° 430

Salarié femme de
service
remplaçante

Le conseil

fixe ainsi qu'il suit le salaire de Mme Gaillot Jacqueline, qui remplace
la femme de service stagiaire de l'École maternelle, au congés de
maladie maternité.

Prix de l'heure, 5' 10 F.

n° 10987 - 23.11.72

Il est stipulé que l'intéressée assurera le même nombre d'heures,
soit 14 h par semaine (aide sociale et entretien des locaux)